COPROPRIÉTÉ

Copropriété : appliquer le règlement, préparer l'assemblée et suivre les charges

La copropriété fait cohabiter des intérêts divergents sur un même immeuble. Les questions reviennent sans cesse : qui décide de quoi selon quelle majorité et qui paie quelle charge. Une convocation incomplète ou une répartition mal appliquée suffit à fragiliser une décision et à nourrir un contentieux durable. Ces deux jours donnent le cadre de fonctionnement de la copropriété. Le participant situe le rôle du syndic du conseil syndical et de l'assemblée générale puis apprend à lire un règlement de copropriété et à préparer une assemblée. La répartition des charges et le suivi des travaux sont traités sur des documents réels.

DURÉE	MODALITÉ	TARIF	DÉLAI D'ACCÈS
2 jours — 14 h	**Présentiel**	**À partir de 1 569 € HT**	**11 jours ouvrés après validation du financement.**

Mon Pôle Formation est un organisme certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION** — certificat n° 76 31 02622 31 (SGS ICS)

01 Public visé et prérequis

PUBLIC VISÉ
Gestionnaires de copropriété et assistants de gestion ainsi que membres de conseil syndical et collaborateurs d'agences immobilières.

PRÉREQUIS
Aucun prérequis

POSITIONNEMENT À L'ENTRÉE
Analyse du besoin et test de positionnement. Vos réponses sont partagées avec votre formateur afin d'adapter la formation à votre niveau et votre contexte professionnel.

02 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Distinguer les parties communes des parties privatives à partir du règlement
- Situer les attributions du syndic du conseil syndical et de l'assemblée
- Préparer une convocation d'assemblée générale complète
- Identifier la majorité applicable à une décision courante
- Appliquer une répartition de charges conforme au règlement
- Suivre l'exécution d'une décision de travaux

03 Programme détaillé

M1 L'immeuble et son règlement

- Savoir ce qui appartient à qui
- Distinction entre parties communes et parties privatives
- Lecture de l'état descriptif de division
- Rôle des tantièmes dans les droits et les charges
- Repérage des clauses propres à l'immeuble
- Atelier : Les participants recherchent dans un règlement de copropriété les réponses à cinq questions posées par des copropriétaires.

M2 Les acteurs et leurs rôles

- Qui décide et qui exécute
- Missions du syndic dans la gestion courante
- Rôle de contrôle et d'assistance du conseil syndical
- Place du copropriétaire et de l'occupant
- Limites d'intervention en cas d'urgence
- À retenir : Le syndic exécute les décisions de l'assemblée et ne se substitue pas à elle pour les choix engageants.

M3 L'assemblée générale

- Préparer une décision qui tienne
- Construction de l'ordre du jour et pièces jointes
- Formalisme de la convocation et respect des délais
- Règles de majorité selon la nature de la décision
- Tenue de la feuille de présence et rédaction du procès verbal
- Cas pratique : À partir de demandes de copropriétaires les participants bâtissent un ordre du jour et indiquent la majorité applicable à chaque point.

M4 Charges et travaux

- Répartir et suivre sans contestation
- Budget prévisionnel et appels de fonds
- Répartition des charges générales et des charges spéciales
- Distinction entre entretien courant et travaux votés
- Suivi de l'exécution et réception des travaux
- Cas pratique : Les participants contrôlent une répartition de charges contestée et identifient l'erreur d'application du règlement.

04 Modalités pédagogiques, méthodes et moyens

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
Présentiel

LIEU / FORMAT
Dans vos locaux — jusqu'à 10 collaborateurs, Paris — Présentiel

MÉTHODES MOBILISÉES
• Apports théoriques, ateliers et cas pratiques. Support de cours numérique et fiches méthodes fournis.

ENCADREMENT
Formateurs qualifiés et expérimentés, experts de leur domaine, sélectionnés par Mon Pôle Formation.

05 Modalités d'évaluation et de suivi

ÉVALUATION DES ACQUIS
• QCM et mises en situation. Évaluation des acquis en début et en fin de parcours, évaluation à chaud et à froid à 60 jours.

SUIVI DE L'EXÉCUTION
• Émargement des participants
• Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

06 Type de reconnaissance

Formation non certifiante — Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

07 Modalités d'accès, financement et tarifs

MODALITÉS D'INSCRIPTION
Inscription en ligne, par téléphone, par devis ou via votre OPCO.

DÉLAI D'ACCÈS
11 jours ouvrés après validation du financement.

FINANCEMENTS POSSIBLES
- OPCO et plan de développement des compétences
- FAF et CFP
- France Travail
- Paiement jusqu'à 6 fois sans frais

DATES / SESSIONS
Entrées permanentes

FORMULE	DÉTAIL	TARIF
Inter-entreprises	-10 % dès 2 participants, -15 % dès 3, -20 % à partir de 4 inscrits sur la même session.	**À partir de 1 569 € HT**

Prix nets — exonération de TVA, article 261-4-4° du CGI.

08 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez notre référent handicap pour construire une solution adaptée : contact@monpoleformation.fr

RÉFÉRENT HANDICAP
Tiffany LESTROUBAC

CONTACT
contact@monpoleformation.fr

09 Indicateurs de résultats

INDICATEUR	RÉSULTAT	MODALITÉS DE CALCUL
Taux de satisfaction	**N/A**	Moyenne des notes de satisfaction des stagiaires sur les 12 derniers mois
Taux d'abandon	**N/A**	Calculé sur les 12 derniers mois

Résultats arrêtés au 26/09/2026. N/A : donnée non disponible ou effectif insuffisant sur la période.

10 Contacts

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS
contact@monpoleformation.fr
01 87 66 57 66

ADRESSE
10a rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 76420 Bihorel

RÉCLAMATIONS
Par e-mail : contact@monpoleformation.fr